

AR Prefecture

Le Conseil

d'Administration, sous réserve de l'avis du comité social territorial

082-268201050-20231127-DELIBERATION
Reçu le 04/12/2023

saisi le 17 Novembre 2023, et après en avoir délibéré,

APPROUVE les propositions ci-dessus

Dit que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette modification seront inscrits au budget de la Résidence.

- A D O P T E E -



Le Président

T. DELBREIL